

*Recueil des rapports pour avis
du Réseau des femmes parlementaires de l'APF*

* * *

XXIX^E SESSION ORDINAIRE
(NIAMEY, 6-9 JUILLET 2003)

Le développement durable

(Rapporteure : Mme Rose-Marie Losier-Cool, Canada)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

- A. Définition du développement durable
- B. Le développement durable et les femmes

UN PLAN D'ACTION POUR L'APF – LE POINT DE VUE DES FEMMES SUR LE DÉVELOPPMENT DURABLE

A. Reprise des deux objectifs de la Déclaration de Luxembourg

1. La prise en compte systématique de l'approche de l'analyse comparative entre les sexes
2. La définition de champs d'action prioritaires
 - a. L'élimination de la pauvreté
 - b. L'éducation
 - c. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication

B. Autres champs d'actions susceptibles d'être retenus par l'APF

1. La paix, la justice et les droits de la personne
2. Plus grande participation des femmes à la prise de décisions
3. Mondialisation
4. L'accès aux ressources
5. La santé

Annexe I : Résolution pour une amélioration de la situation économique des femmes

Annexe II : Texte adopté lors du Séminaire d'Ouagadougou



INTRODUCTION

A. Définition du développement durable⁽¹⁾

La notion de développement durable a été popularisée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement – la Commission Brundtland – dans son rapport *Notre avenir à tous*, publié en 1987. Depuis, le développement durable a été analysé, décortiqué et adapté à toutes sortes de contextes, et intégré dans plusieurs lois et politiques récentes en matière d'environnement dans les pays en développement. On observe un consensus sur la définition proposée par la Commission Brundtland : « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », ainsi que sur les trois piliers qui en constituent le fondement : la planification et la gestion environnementales, le développement économique et le bien-être de la population.

B. Le développement durable et les femmes

L'importance du lien entre le sexe et le développement durable a été clairement soulignée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en 1992. Action 21, le rapport de cette conférence, énonce des engagements concernant le renforcement de la position des femmes et le progrès de l'égalité entre les sexes dans plusieurs domaines tels que la participation des femmes (et des groupes de femmes), leur accès aux ressources et leur droit de regard sur celles-ci, de même que l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé et les droits des femmes. Plus récemment, un document de concertation⁽²⁾ préparé pour le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg faisait état de la nécessité d'examiner les priorités des femmes à l'égard des questions suivantes :

- mondialisation, gouvernance et développement durable;
- sécurité écologique et humaine;
- production et consommation durables;
- santé humaine;
- diversité biologique et systèmes de connaissances;
- éducation, information et communication.

⁽¹⁾ Jean-Luc Bourdages et Tim Williams, Bibliothèque du Parlement, le 10 janvier, 2003.

⁽²⁾ Nations Unies, Conseil économique et social, *Dialogue multipartite organisé dans le cadre de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, Note du Secrétaire général – Additif 1 : Document de concertation présenté par les femmes*, janvier 2002.



UN PLAN D'ACTION POUR L'APF – LE POINT DE VUE DES FEMMES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les femmes de la Francophonie, y compris des membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), se sont réunies à Luxembourg en février 2000 pour aborder le thème « Femmes, pouvoir et développement ». La Déclaration finale a reconnu l'importance d'une approche mixte pour garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active :

1. la reconnaissance de l'importance d'une prise en compte systématique de l'approche de l'analyse comparative entre les sexes;
2. la définition de champs d'action prioritaires.

Nous proposons donc que les priorités des membres du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, en préparation pour le sommet d'Ouagadougou en 2004, portent sur :

1. la promotion de l'importance d'un mécanisme pour assurer une prise en compte systématique de l'approche de l'analyse comparative entre les sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et de tous les plans d'action qui s'y réfèrent;
2. la reconnaissance des enjeux qui sont d'une importance particulière pour les femmes, tels que l'élimination de la pauvreté, l'éducation et l'accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A. Reprise des deux objectifs de la Déclaration de Luxembourg

1. La prise en compte systématique de l'approche de l'analyse comparative entre les sexes

Il est important de faire valoir le point de vue des femmes dans le développement durable, non seulement concernant les enjeux qui les touchent directement, mais dans toutes les politiques économiques et sociales.

Toute politique ou stratégie de développement durable doit explicitement adopter une approche axée sur les personnes et fondée sur la participation de tous les intervenants. Un aspect essentiel de ce type d'approche consiste à surmonter la marginalisation des femmes, d'une part, et à s'assurer qu'elles puissent vraiment se faire entendre sur tous les aspects du développement et de la prise de décision,



d'autre part. Pour cela, il faut accorder une attention explicite aux points de vue tenant compte des sexes spécificités tout au long du processus de développement. La question ne revient donc pas à coordonner plusieurs domaines distincts de politiques portant sur la gestion des terres, les ressources hydriques, les forêts, les pêches, la santé, l'éducation, les sexes et le développement social et communautaire, mais à les intégrer dans des stratégies, des politiques et des programmes visant simultanément des objectifs environnementaux, sociaux et développementaux⁽³⁾.

On reconnaît que quelques secteurs influent considérablement sur la vie des jeunes filles et des femmes et font l'objet d'un plus grand engagement de la part des femmes, par exemple la santé, l'éducation et le micro-crédit. Ce qui est plus difficile, c'est l'intégration de la sexo-spécificité à l'égard des problèmes généraux concernant, entre autres, l'infrastructure et la macroéconomie, qui ne sont pas très bien définis. Toutefois, c'est justement dans ces domaines qu'il est primordial de voir la façon dont les décisions peuvent avoir une incidence différente sur les hommes et les femmes. La mise en œuvre d'une telle analyse nécessite un mécanisme de concertation pour la définition, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien par les gouvernements que par les organisations internationales. Ce mécanisme aurait comme but :

la prise en compte systématique de l'approche du genre, c'est-à-dire l'intégration de la dimension sexo-spécifique qui respecte les conditions, les priorités, les besoins et les contributions des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation de toutes les politiques⁽⁴⁾.

Les priorités du Canada en matière de politique étrangère comprennent l'intégration de la perspective d'égalité hommes-femmes. Le Canada applique cette priorité dans les institutions multilatérales comme les Nations Unies, dans ses discussions bilatérales avec d'autres pays, ainsi que par l'intermédiaire de l'aide au développement fournie par l'Agence canadienne de développement international⁽⁵⁾.

Par conséquent, l'intégration du point de vue des femmes sur le développement durable exigerait le dégagement des ressources humaines et financières pour permettre aux femmes de participer à la prise de décision par l'entremise de mécanismes institutionnels de promotion de la femme, tant au sein des gouvernements des pays membres de la Francophonie que de l'Organisation internationale de la Francophonie.

2. La définition de champs d'action prioritaires

Ce document propose trois champs d'action prioritaire pour les femmes et les filles dans le développement durable :

⁽³⁾ Nitin Desai, « Le Sommet mondial sur le développement durable : la mise en œuvre du programme Action 21 », *Isuma*, vol. 3 n° 2, août 2002.

⁽⁴⁾ Service des conférences, Déclaration finale, Luxembourg, 5 février 2000.

⁽⁵⁾ http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/human-rights/lwel-equal-fr.asp (consulté le 8 avril 2003).



1. l'élimination de la pauvreté;
2. l'éducation;
3. les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces enjeux reflètent un arrimage des priorités retenues pour le développement durable par la Francophonie ainsi que dans le rapport des groupes de femmes en préparation pour le Sommet mondial de Johannesburg.

a. L'élimination de la pauvreté

La féminisation de la pauvreté est une réalité autant dans les pays du Nord que les pays du Sud. La proportion de femmes pauvres n'a pas changé par rapport à celle des hommes pauvres depuis le début des années 1990; 70 p. 100 des pauvres du monde demeurent des femmes et des enfants. Il existe un lien étroit entre l'inégalité entre les sexes et la pauvreté. Toutes les grandes conférences des Nations Unies des années 1990 ont insisté sur le lien direct entre le renforcement de l'autonomie des femmes et la réduction de la pauvreté.

Les femmes, plus que les hommes, travaillent dans le secteur non structuré de l'économie et occupent des emplois précaires qui sont souvent moins bien rémunérés et qui offrent une protection sociale moins grande que les emplois du secteur structuré de l'économie. En général, les femmes ont moins accès que les hommes aux biens de production, à l'emploi et à la formation, aux services de base et aux mécanismes d'information et de prise de décisions au sein des organisations gouvernementales, juridiques, du secteur privé, ainsi que dans leurs collectivités et leurs foyers. Ces inégalités contribuent à la pauvreté et la perpétuent d'une génération à l'autre.

La féminisation de la pauvreté a déjà été reconnue par les membres de l'APF, qui ont adopté suite au rapport présenté à Berne à ce sujet à la Commission de la coopération et du développement lors de la XXVIII^e Session ordinaire 2002 une résolution sur l'amélioration de la situation économique des femmes (Annexe I). Celle-ci recommande :

aux pays membres de la Francophonie de reconnaître les différentes formes de participation des femmes à la vie économique et aussi de promouvoir des politiques d'accès au travail qui soient justes et équitables, permettant à toutes les femmes de pouvoir aspirer à un emploi rémunérateur.



Comme piste de solution, l'APF pourrait encourager les pays membres à adhérer aux normes internationales, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Les pays membres de l'APF pourraient aussi appuyer l'objectif de développement de l'ONU pour le millénaire, soit réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ainsi que la proportion de la population qui souffre de la faim.

Il faudrait que les femmes aient davantage accès aux biens de production (en particulier la terre, le capital et le crédit), aux activités de transformation et de commercialisation et aux services de base, en particulier les soins de santé, les soins aux enfants, le logement et l'éducation de base pour les filles⁽⁶⁾. La Déclaration finale de Luxembourg comportait des recommandations pour améliorer le sort économique des femmes du monde, y compris l'appui au moyen du micro-crédit et de la micro-assurance, et à la création d'entreprises et de coopératives par un meilleur accès des femmes aux systèmes bancaires et financiers. L'importance du micro-crédit a été soulevée dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), comme moyen d'éradiquer la pauvreté chronique observée en Afrique. Le NOPADA, qui propose d'aider l'Afrique à attirer les investissements et à mettre en œuvre des politiques propices à la croissance économique, a reconnu l'importance de veiller à ce que les services de crédit et d'aide aux entreprises répondent aux besoins des *femmes* et des hommes pauvres.

b. L'éducation

Le document *Francophonie : Espace solidaire pour un développement durable* reconnaît qu'une « grande partie du monde francophone accuse des pesanteurs et des obstacles au développement liés à un analphabétisme endémique ». Lors du 2^e Forum mondial sur l'éducation organisé par l'UNESCO en janvier 2003, l'Agence de la Francophonie a recentré ses efforts sur un appui à l'élaboration et à la consolidation des politiques nationales en éducation de base, en privilégiant les programmes destinés aux filles et aux jeunes⁽⁷⁾.

L'éducation est un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, des millions de filles et de femmes n'ont pas accès à l'éducation de base qui pourrait améliorer leur existence. Selon l'UNESCO, le monde compte 862 millions d'analphabètes, dont les deux tiers sont des femmes⁽⁸⁾. Les gouvernements se sont engagés à scolariser un nombre égal de filles et de garçons d'ici 2005.

La recherche démontre que l'éducation est la clé du renforcement de l'autonomie des femmes et qu'elle assure une plus grande productivité économique, un revenu plus élevé, des

⁽⁶⁾ Agence canadienne de développement international, *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, 1999.

⁽⁷⁾ Agence intergouvernementale de la Francophonie, « Forum Mondial sur l'Éducation à Porto Alegre : Concertation entre ONG francophones », communiqués de presse, le 21 janvier 2003.

⁽⁸⁾ http://portal.unesco.org/education/ev.php?URL_ID=13229&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=20
(consulté le 7 avril 2003).



familles plus petites, une meilleure santé et un statut plus élevé pour les femmes et les filles. L'UNESCO a défini un plan d'action pour augmenter le taux d'éducation des filles. Le plan d'action encourage les gouvernements, entre autres, à :

- montrer leur engagement réel en faveur de l'éducation des filles en mettant en place un enseignement gratuit et obligatoire;
- fixer des objectifs concrets et dégager le financement nécessaire;
- former les mères de famille pour encourager la scolarisation des filles;
- soutenir les écoles soucieuses de parité entre les sexes et faire en sorte que les filles enceintes et les adolescentes déjà mères puissent poursuivre leur scolarité;
- promouvoir les recherches sur les causes premières des discriminations à l'égard des filles dans le domaine de l'enseignement et tenir compte des résultats de ces recherches dans l'élaboration de leurs politiques éducatives;
- rendre les contenus pédagogiques pertinents dans le contexte culturel et économique où l'enseignement est dispensé, afin que les parents constatent que l'éducation de leurs filles améliore leur qualité de vie;
- former les femmes aussi bien que les filles;
- former plus d'enseignantes et inculquer aux futurs professeurs une approche non discriminatoire à l'égard des filles;
- mettre fin au travail des enfants;
- construire des écoles près du domicile des filles pour leur en faciliter l'accès, en particulier dans les zones rurales.

Le Réseau souhaite que ce plan d'action soit intégré à l'Avis de l'APF en vue du Sommet d'Ouagadougou en 2004 sur le développement.

c. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication

L'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) a été reconnue à plusieurs reprises comme un enjeu important pour les femmes. Dans le document *Francophonie : Espace solidaire pour un développement durable*, l'essor de la technologie est reconnu comme un facteur essentiel de croissance économique et une chance pour l'humanité et plus particulièrement pour les pays les moins avancés. Il est important de mentionner que la recherche démontre que les femmes pauvres sont moins portées que les hommes à tirer profit des TIC. Selon la Banque mondiale, cela pourrait être attribuable aux plus faibles niveaux de scolarité des femmes par comparaison aux hommes dans de nombreux pays pauvres, à la tendance pour les hommes à recevoir une formation technique plus souvent que les femmes et à la représentation disproportionnée des hommes dans les milieux de haute technologie. Pour combler ce « fossé numérique » entre les hommes et les femmes, il faut



conjuguer des politiques et des initiatives axées sur la problématique hommes-femmes à des programmes de sensibilisation afin que les femmes n'aient pas à renoncer aux nouvelles possibilités sociales et économiques qu'offrent les TIC⁽⁹⁾.

Des initiatives internationales en cours commencent à faire disparaître la disparité entre hommes et femmes pour ce qui est des TIC. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Groupe de travail des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication (GTNUTIC) ont décidé récemment de renforcer les efforts conjoints pour accroître l'accès des femmes aux technologies de l'information⁽¹⁰⁾. L'accord intervenu encourage les gouvernements, les organisations intergouvernementales et le secteur privé à veiller à ce que leurs politiques et pratiques soient le reflet de possibilités égales d'emploi, de formation et d'avancement pour les femmes dans le secteur des TIC. L'UNIFEM et le GTNUTIC ont également l'intention de mobiliser conjointement des ressources en vue d'initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux TIC. L'APF pourrait vouloir examiner la façon dont les considérations liées au sexe pourraient devenir partie intégrante de tous les projets en matière de TIC entrepris à l'avenir par la Francophonie.

B. Autres champs d'actions susceptibles d'être retenus par l'APF

Les thèmes suivants reviennent constamment dans les discussions au sujet des femmes et du développement durable :

1. La paix, la justice et les droits de la personne

La paix, la justice et les droits de la personne sont autant de facteurs considérés comme des conditions préalables au développement durable. Les répercussions des guerres et des conflits armés pour les femmes comprennent une réduction – en raison des dépenses militaires – des fonds qui pourraient être affectés à des programmes de développement durable, ainsi que les déplacements, la violence et les pertes dont elles sont victimes. Il faudrait des mesures pour féminiser les processus de paix, telles que la prise en compte des besoins des femmes réfugiées et déplacées et la promotion de la participation égale des femmes à la résolution des conflits au niveau de la prise de décision.

À cet égard, il y a lieu de se référer à la déclaration des femmes parlementaires participant au séminaire de Ouagadougou en mars dernier qui portait sur le thème : « *les femmes africaines, actrices majeures du développement* » (Annexe II). Dans celle-ci, les femmes ont exprimé leur attachement à l'instauration de la démocratie et de la paix en Afrique, ainsi qu'à leur contribution en tant que femmes parlementaires, à la recherche d'une paix effective et à la résolution pacifique des conflits qui ont pour principales victimes les femmes et les enfants.

⁽⁹⁾ <http://www.worldbank.org/gender/ict/> (le 7 avril 2003).

⁽¹⁰⁾ UNIFEM, *UNIFEM and UN ICT Task Force Strengthen Joint Efforts to Increase Women's Access to Information Technology*, communiqué de presse, 14 mars 2003.



2. Plus grande participation des femmes à la prise de décisions

La plus grande participation des femmes à la prise de décisions, y compris la prise de décisions et l'élaboration de politiques dans le domaine de l'environnement, est un champ d'action. Les gouvernements et les institutions internationales devraient prendre des engagements à l'égard de buts mesurables et d'échéanciers pour qu'une masse critique de femmes participe à la prise de décisions.

3. Mondialisation

Il faudrait examiner l'incidence de la mondialisation sur les femmes et élaborer des politiques financières et commerciales selon un point de vue qui tienne compte des différences entre les sexes. Un autre thème est l'incidence de la privatisation de ressources publiques comme l'eau.



4. L'accès aux ressources

Les grandes questions englobent l'accès des femmes aux terres grâce aux droits de propriété et de succession, l'importance de l'accès aux terres pour la sécurité alimentaire et le rôle des femmes dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable.

5. La santé

La santé des femmes, y compris la santé écologique, l'accès des femmes à une eau potable et à de bonnes conditions d'hygiène, la susceptibilité des femmes aux risques liés à l'environnement et l'inégalité d'accès aux services de santé de base sont des enjeux importants.





ANNEXES

XXVIII^e SESSION ORDINAIRE

Berne - 7 au 9 juillet 2002

DOCUMENT N° 67

**RESOLUTION
POUR
UNE AMELIORATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES FEMMES**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission de la coopération et du développement ;

RECONNAISSANT que la pauvreté est un problème mondial, qui affecte les personnes les plus vulnérables de nos sociétés et donc le plus souvent les femmes et les enfants,

CONSTATANT que les femmes contribuent efficacement au développement économique et que les gouvernements doivent leur assurer l'accès à une éducation et une formation universitaire, professionnelle ou technique,

RAPPELANT que les Parlements sont en mesure de légiférer en faveur d'une plus grande participation des femmes à la vie économique et de veiller à ce que la dimension genre soit prise en compte notamment au moment de l'examen et de l'adoption de lois de finance,

CONVAINCUE que les gouvernements et les Parlements devraient contribuer davantage à la réduction du fossé qui existe entre pays riches et pays pauvres, entre la situation économique des hommes et celle des femmes,

SALUE toutes les initiatives prises en faveur de la réduction de la pauvreté, dont celles qui touchent en particulier les femmes,

DEMANDE aux Etats membres de la Francophonie de toujours s'assurer que les décisions qu'ils prennent sur les plans de l'économie mondiale comme de leur économie nationale tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes et des enfants, surtout en matière d'éducation et de formation,

RECOMMANDE aux pays membres de la Francophonie de reconnaître les différentes formes de participation des femmes à la vie économique et aussi de promouvoir des politiques d'accès au travail qui soient justes et équitables, permettant à toutes les femmes de pouvoir aspirer à un emploi rémunérateur.

